

ANNEXE IV

§ 1^{er} Liste des subsides par prise en charge

a) Services gérés par un pouvoir organisateur privé avec une OM <= 60

Service Résidentiel pour Jeunes

	<i>Scol + 75 Art 29 bis S</i>	<i>Scol 50 à 75</i>	<i>Scol 25 à 50</i>	<i>Scol -25</i>	<i>N Scol + 75 Art 29 bis NS</i>	<i>N Scol 50 à 75</i>	<i>N Scol 25 à 50</i>	<i>N Scol - 25</i>
Déf.intel. lég.	29.995,51 €	29.265,36 €	28.898,12 €	25.247,38 €	29.995,51 €	29.265,36 €	28.898,12 €	25.247,38 €
Déf.intel. mod.	35.087,05 €	34.210,01 €	33.769,33 €	29.384,12 €	39.480,91 €	38.603,87 €	38.163,18 €	33.769,33 €
Déf.intel .sév.alité	41.170,35 €	40.021,12 €	39.446,51 €	33.704,69 €	47.728,70 €	46.583,79 €	46.013,50 €	40.284,64 €
Déf.int.sév.non al.	41.723,39 €	40.574,16 €	39.999,55 €	34.257,73 €	48.281,74 €	47.136,83 €	46.566,54 €	40.837,68 €
Déf.intel .prof.alité	41.170,35 €	40.021,12 €	39.446,51 €	33.704,69 €	47.728,70 €	46.583,79 €	46.013,50 €	40.284,64 €
Déf.int.prof.non al.+ troubles envahissant. du dév.	41.723,39 €	40.574,16 €	39.999,55 €	34.257,73 €	48.281,74 €	47.136,83 €	46.566,54 €	40.837,68 €
Troubles caract.	41.352,16 €	40.254,77 €	39.701,76 €	34.210,52 €	46.826,11 €	45.728,73 €	45.180,04 €	39.701,76 €
Av/Ambl. - 12ans	41.352,16 €	40.254,77 €	39.701,76 €	34.210,52 €	46.826,11 €	45.728,73 €	45.180,04 €	39.701,76 €
Av/Ambl. 12ans et +	32.771,48 €	32.041,33 €	31.674,09 €	28.023,35 €	36.435,18 €	35.705,03 €	35.337,80 €	31.674,09 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	52.710,62 €	51.250,33 €	50.520,18 €	43.214,37 €	60.025,07 €	58.560,46 €	57.830,31 €	50.520,18 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	39.710,89 €	38.833,85 €	38.393,17 €	34.007,95 €	44.104,74 €	43.227,70 €	42.787,02 €	38.393,17 €
Troubles mot.,dysmélie, poliom., malf.du squ. - 8 ans.	43.501,10 €	42.351,87 €	41.777,26 €	36.035,44 €	49.221,32 €	48.076,41 €	47.506,12 €	41.777,26 €
Troubles mot.,dysmélie, poliom., malf.du squ. 8 ans et +.	38.664,14 €	37.748,21 €	37.290,25 €	32.701,98 €	43.261,05 €	42.340,80 €	41.882,84 €	37.290,25 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	58.092,54 €	56.563,12 €	55.802,72 €	48.164,24 €	65.735,34 €	64.210,24 €	63.445,52 €	55.802,72 €
Affection chron. non-contagieuse	37.372,17 €	36.495,13 €	36.054,45 €	31.669,23 €	41.766,03 €	40.888,98 €	40.448,30 €	36.054,45 €
Autisme	41.352,16 €	40.254,77 €	39.701,76 €	34.210,52 €	46.826,11 €	45.728,73 €	45.180,04 €	39.701,76 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	58.092,54 €	56.563,12 €	55.802,72 €	48.164,24 €	65.735,34 €	64.210,24 €	63.445,52 €	55.802,72 €

Service Résidentiel pour Adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	41.738,48 €	40.892,38 €	40.465,14 €	36.217,89 €
B	43.872,52 €	42.980,35 €	42.536,35 €	38.083,86 €
C	53.388,48 €	52.219,85 €	51.637,64 €	45.802,90 €
Article 29 bis	53.388,48 €	53.388,48 €	53.388,48 €	53.388,48 €

Service Résidentiel de Nuit pour Adultes

A	19.102,23 €
B	19.731,88 €
C et Article 29 bis	20.444,78 €
D	27.912,08 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes non scolarisables

Déficiência intellectuelle légère	14.713,99 €
Déficiência intellectuelle modérée	17.449,89 €
Déficiência intellectuelle sévère	17.449,89 €
Déf.int.prof.+ troubles envahissant du dév.- 6 ans.	26.019,60 €
Déf.int.prof.+ troubles envahissant du dév. 6 ans et +.	22.965,16 €
Troubles caractériels.	26.818,53 €
Av/Ambl. - 12ans	19.502,92 €
Av/Ambl. 12ans et +	16.700,39 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	24.815,08 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	18.933,07 €
Tr. mot.,dysmélie, poliomy., malf.du squ. - 8 a.	25.133,98 €
Tr. mot.,dysmélie, poliomy., malf.du squ. 8 a. et +.	23.153,14 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	34.823,88 €
Autisme	26.818,53 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	34.823,88 €

Service d'Accueil de Jour pour Adultes

A	18.436,50 €
B	18.656,40 €
C et Article 29 bis	26.302,16 €

Service Résidentiel de Transition

13.802,43 €

b) Services gérés par un pouvoir organisateur privé avec une OM > 60**Service Résidentiel pour Jeunes**

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf.intel. lég.	28.373,76 €	27.643,61 €	27.276,37 €	23.625,63 €	28.373,76 €	27.643,61 €	27.276,37 €	23.625,63 €
Déf.intel. mod.	33.465,30 €	32.588,26 €	32.147,58 €	27.762,36 €	37.859,16 €	36.982,11 €	36.541,43 €	32.147,58 €
Déf.intel. sév. alité	39.548,60 €	38.399,37 €	37.824,76 €	32.082,93 €	46.106,95 €	44.962,04 €	44.391,74 €	38.662,88 €
Déf.int.sév.no n al.	40.101,64 €	38.952,41 €	38.377,80 €	32.635,98 €	46.659,99 €	45.515,08 €	44.944,79 €	39.215,93 €
Déf.intel. prof. alité	39.548,60 €	38.399,37 €	37.824,76 €	32.082,93 €	46.106,95 €	44.962,04 €	44.391,74 €	38.662,88 €
Déf.int.prof.n on al.+ troubles envahissant. du dév.	40.101,64 €	38.952,41 €	38.377,80 €	32.635,98 €	46.659,99 €	45.515,08 €	44.944,79 €	39.215,93 €
Troubles caract.	39.730,40 €	38.633,02 €	38.080,01 €	32.588,77 €	45.204,36 €	44.106,98 €	43.558,28 €	38.080,01 €
Av/Ambl. - 12ans	39.730,40 €	38.633,02 €	38.080,01 €	32.588,77 €	45.204,36 €	44.106,98 €	43.558,28 €	38.080,01 €
Av/Ambl. 12ans et +	31.149,72 €	30.419,58 €	30.052,34 €	26.401,60 €	34.813,43 €	34.083,28 €	33.716,05 €	30.052,34 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	51.088,87 €	49.628,57 €	48.898,43 €	41.592,62 €	58.403,32 €	56.938,70 €	56.208,55 €	48.898,43 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	38.089,14 €	37.212,10 €	36.771,41 €	32.386,20 €	42.482,99 €	41.605,95 €	41.165,27 €	36.771,41 €
Troubles mot.,dysmélie, poliom., malf.du squ. - 8 ans.	41.879,35 €	40.730,12 €	40.155,51 €	34.413,69 €	47.599,57 €	46.454,66 €	45.884,37 €	40.155,51 €
Troubles mot.,dysmélie, poliom., malf.du squ. 8 ans et +.	37.042,39 €	36.126,46 €	35.668,50 €	31.080,22 €	41.639,30 €	40.719,05 €	40.261,09 €	35.668,50 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	56.470,79 €	54.941,36 €	54.180,97 €	46.542,49 €	64.113,59 €	62.588,48 €	61.823,77 €	54.180,97 €
Affection chron. non-contagieuse	35.750,42 €	34.873,38 €	34.432,70 €	30.047,48 €	40.144,27 €	39.267,23 €	38.826,55 €	34.432,70 €
Autisme	39.730,40 €	38.633,02 €	38.080,01 €	32.588,77 €	45.204,36 €	44.106,98 €	43.558,28 €	38.080,01 €

Lésion cérébrale congénitale ou acquise	56.470,79 €	54.941,36 €	54.180,97 €	46.542,49 €	64.113,59 €	62.588,48 €	61.823,77 €	54.180,97 €
---	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Service Résidentiel pour Adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	40.116,72 €	39.270,62 €	38.843,39 €	34.596,14 €
B	42.250,77 €	41.358,59 €	40.914,60 €	36.462,11 €
C	51.766,72 €	50.598,10 €	50.015,88 €	44.181,15 €

Service Résidentiel de Nuit pour Adultes

A	17.480,48 €
B	18.110,13 €
C	18.823,03 €
D	26.290,33 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes non scolarisables

Déficiência intellectuelle légère	13.181,22 €
Déficiência intellectuelle modérée	15.917,11 €
Déficiência intellectuelle sévère	15.917,11 €
Déf.int.prof.+ troubles envahissant du dév.- 6 ans.	24.486,83 €
Déf.int.prof.+ troubles envahissant du dév.6 ans et +.	21.432,38 €
Troubles caractériels.	25.285,76 €
Av/Ambl. - 12ans	17.970,14 €
Av/Ambl. 12ans et +	15.167,62 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	23.282,30 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	17.400,30 €
Tr. mot.,dysmélie, poliomy., malf.du squ. - 8 a.	23.601,20 €
Tr. mot.,dysmélie, poliomy., malf.du squ. 8 a. et +.	21.620,37 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	33.291,10 €
Autisme	25.285,76 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	33.291,10 €

Service d'Accueil de Jour pour Adultes

A	16.903,73 €
B	17.123,62 €
C	24.769,39 €

Service Résidentiel de Transition

13.802,43 €

c) Services gérés par un pouvoir organisateur public avec une OM <= 60

Service Résidentiel pour Jeunes

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf.intel. lég.	28.422,61 €	27.748,26 €	27.409,09 €	24.037,34 €	28.422,61 €	27.748,26 €	27.409,09 €	24.037,34 €
Déf.intel. mod.	33.141,03 €	32.331,01 €	31.924,01 €	27.873,92 €	37.199,10 €	36.389,08 €	35.982,08 €	31.924,01 €
Déf.intel. sév. alité	38.764,02 €	37.702,62 €	37.171,92 €	31.868,89 €	44.833,51 €	43.776,10 €	43.249,39 €	37.958,34 €
Déf.int.sév. non al.	39.275,86 €	38.214,46 €	37.683,76 €	32.380,74 €	45.345,35 €	44.287,94 €	43.761,23 €	38.470,18 €
Déf.intel. prof. alité	38.764,02 €	37.702,62 €	37.171,92 €	31.868,89 €	44.833,51 €	43.776,10 €	43.249,39 €	37.958,34 €
Déf.int.prof. non al.+ troubles envahissant. du dév.	39.275,86 €	38.214,46 €	37.683,76 €	32.380,74 €	45.345,35 €	44.287,94 €	43.761,23 €	38.470,18 €
Troubles caract.	38.944,53 €	37.931,01 €	37.420,26 €	32.348,67 €	44.000,16 €	42.986,64 €	42.479,88 €	37.420,26 €
Av/Amb. - 12ans	38.944,53 €	37.931,01 €	37.420,26 €	32.348,67 €	44.000,16 €	42.986,64 €	42.479,88 €	37.420,26 €
Av/Amb. 12ans et +	31.018,24 €	30.343,89 €	30.004,72 €	26.632,97 €	34.401,95 €	33.727,60 €	33.388,43 €	30.004,72 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	49.486,69 €	48.137,99 €	47.463,64 €	40.716,15 €	56.242,16 €	54.889,47 €	54.215,12 €	47.463,64 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	37.479,59 €	36.669,58 €	36.262,57 €	32.212,48 €	41.537,66 €	40.727,64 €	40.320,64 €	36.262,57 €
Troubles mot.,dysmélie, poliomy., malf.du squ. - 8 ans.	40.950,97 €	39.889,57 €	39.358,87 €	34.055,85 €	46.234,04 €	45.176,63 €	44.649,92 €	39.358,87 €
Troubles mot.,dysmélie, poliomy., malf.du squ. 8 ans et +.	36.483,86 €	35.637,93 €	35.214,97 €	30.977,34 €	40.729,47 €	39.879,55 €	39.456,59 €	35.214,97 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	54.514,28 €	53.101,74 €	52.399,46 €	45.344,72 €	61.573,01 €	60.164,45 €	59.458,18 €	52.399,46 €

Affection chron. non-contagieuse	35.290,57 €	34.480,55 €	34.073,55 €	30.023,46 €	39.348,64 €	38.538,62 €	38.131,62 €	34.073,55 €
Autisme	38.944,53 €	37.931,01 €	37.420,26 €	32.348,67 €	44.000,16 €	42.986,64 €	42.479,88 €	37.420,26 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	54.514,28 €	53.101,74 €	52.399,46 €	45.344,72 €	61.573,01 €	60.164,45 €	59.458,18 €	52.399,46 €

Service Résidentiel pour Adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	39.291,57 €	38.509,30 €	38.114,29 €	34.187,47 €
B	41.265,98 €	40.441,11 €	40.030,62 €	35.914,03 €
C	50.142,55 €	49.062,09 €	48.523,80 €	43.129,26 €

Service Résidentiel de Nuit pour Adultes

A	18.328,31 €
B	18.910,08 €
C	19.568,78 €
D	26.468,33 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes non scolarisables

Déficiência intellectuelle légère	14.036,16 €
Déficiência intellectuelle modérée	16.572,95 €
Déficiência intellectuelle sévère	16.572,95 €
Déf.int.prof.+ troubles envahissant du dév.- 6 ans.	24.466,56 €
Déf.int.prof.+ troubles envahissant du dév.6 ans et +.	21.652,96 €
Troubles caractériels.	25.221,16 €
Av/Ambl. - 12ans	18.469,63 €
Av/Ambl. 12ans et +	15.887,92 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	23.406,11 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	17.960,88 €
Tr. mot.,dysmélie, poliomy., malf.du squ. - 8 a.	23.696,68 €
Tr. mot.,dysmélie, poliomy., malf.du squ. 8 a. et +.	21.872,23 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	32.709,26 €
Autisme	25.221,16 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	32.709,26 €

Service d'Accueil de Jour pour Adultes

A	17.470,15 €
B	17.672,76 €
C	24.812,93 €

Service Résidentiel de Transition

12.954,11 €

d) Services gérés par un pouvoir organisateur public avec une OM > 60**Service Résidentiel pour Jeunes**

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf.intel. lég.	26.838,60 €	26.164,26 €	25.825,09 €	22.453,34 €	26.838,60 €	26.164,26 €	25.825,09 €	22.453,34 €
Déf.intel. mod.	31.557,03 €	30.747,01 €	30.340,01 €	26.289,92 €	35.615,10 €	34.805,08 €	34.398,08 €	30.340,01 €
Déf.intel. sév. alité	37.180,02 €	36.118,62 €	35.587,91 €	30.284,89 €	43.249,51 €	42.192,10 €	41.665,39 €	36.374,33 €
Déf.int. sév. non al.	37.691,86 €	36.630,46 €	36.099,76 €	30.796,73 €	43.761,35 €	42.703,94 €	42.177,23 €	36.886,18 €
Déf. int. prof. alité	37.180,02 €	36.118,62 €	35.587,91 €	30.284,89 €	43.249,51 €	42.192,10 €	41.665,39 €	36.374,33 €
Déf.int.pr of.non al.+ troubles envahissant. du dév.	37.691,86 €	36.630,46 €	36.099,76 €	30.796,73 €	43.761,35 €	42.703,94 €	42.177,23 €	36.886,18 €
Troubles caract.	37.360,53 €	36.347,01 €	35.836,26 €	30.764,67 €	42.416,16 €	41.402,64 €	40.895,88 €	35.836,26 €
Av/Ambli. - 12ans	37.360,53 €	36.347,01 €	35.836,26 €	30.764,67 €	42.416,16 €	41.402,64 €	40.895,88 €	35.836,26 €
Av/Ambli. 12ans et +	29.434,23 €	28.759,88 €	28.420,71 €	25.048,96 €	32.817,95 €	32.143,60 €	31.804,43 €	28.420,71 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	47.902,69 €	46.553,99 €	45.879,64 €	39.132,15 €	54.658,16 €	53.305,47 €	52.631,12 €	45.879,64 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	35.895,59 €	35.085,57 €	34.678,57 €	30.628,48 €	39.953,66 €	39.143,64 €	38.736,64 €	34.678,57 €
Troubles mot., dys mélie, poliomy., malf. du squ. - 8 ans.	39.366,97 €	38.305,57 €	37.774,87 €	32.471,85 €	44.650,04 €	43.592,63 €	43.065,92 €	37.774,87 €
Troubles mot., dys mélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +.	34.899,86 €	34.053,93 €	33.630,96 €	29.393,33 €	39.145,47 €	38.295,55 €	37.872,58 €	33.630,96 €
Paralysie	52.930,28 €	51.517,74 €	50.815,45 €	43.760,72 €	59.989,00 €	58.580,45 €	57.874,18 €	50.815,45 €

cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.								
Affection chron. non-contagieuse	33.706,57 €	32.896,55 €	32.489,55 €	28.439,46 €	37.764,64 €	36.954,62 €	36.547,62 €	32.489,55 €
Autisme	37.360,53 €	36.347,01 €	35.836,26 €	30.764,67 €	42.416,16 €	41.402,64 €	40.895,88 €	35.836,26 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	52.930,28 €	51.517,74 €	50.815,45 €	43.760,72 €	59.989,00 €	58.580,45 €	57.874,18 €	50.815,45 €

Service Résidentiel pour Adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	37.707,56 €	36.925,30 €	36.530,29 €	32.603,47 €
B	39.681,97 €	38.857,11 €	38.446,61 €	34.330,03 €
C	48.558,55 €	47.478,09 €	46.939,80 €	41.545,25 €

Service Résidentiel de Nuit pour Adultes

A	16.744,30 €
B	17.326,08 €
C	17.984,78 €
D	24.884,32 €

Service d'Accueil de Jour pour Jeunes non scolarisables

Déficience intellectuelle légère	12.536,58 €
Déficience intellectuelle modérée	15.073,37 €
Déficience intellectuelle sévère	15.073,37 €
Déf.int.prof.+ troubles envahissant du dév.- 6 ans.	22.966,98 €
Déf.int.prof.+ troubles envahissant du dév.6 ans et +.	20.153,39 €
Troubles caractériels.	23.721,59 €
Av/Ambl. - 12ans	16.970,05 €
Av/Ambl. 12ans et +	14.388,34 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	21.906,54 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	16.461,30 €
Tr. mot.,dysmélie, poliomy., malf.du squ. - 8 a.	22.197,10 €
Tr. mot.,dysmélie, poliomy., malf.du squ. 8 a. et +.	20.372,65 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif.,	31.209,69 €

etc.	
Autisme	23.721,59 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	31.209,69 €

Service d'Accueil de Jour pour Adultes

A	15.970,58 €
B	16.173,18 €
C	23.313,35 €

Service Résidentiel de Transition

	12.954,11 €
--	-------------

§ 2 Les subventions par prise en charge qui figurent au § 1er de la présente annexe ont été calculés par addition des montants suivants :

a) Pour les services autres que les services résidentiels de transition

Montant n°1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

3.055,47 € en service résidentiel <= 60 prises en charge

3.039,42 € en service résidentiel > 60 prises en charge

1.503,28 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. <= 60 prises en charge

1.417,93 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. > 60 prises en charge

Montant n°2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif) :

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur privé

8.121,54 € en service résidentiel <= 60 prises en charge

6.515,83 € en service résidentiel > 60 prises en charge

5.702,37 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. <= 60 prises en charge

4.254,94 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. > 60 prises en charge

Ces montants sont obtenus par la multiplication des coefficients de subventionnement figurant à l'annexe XIII par les barèmes moyens suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de 10 ans :

26.282,06 € pour le personnel administratif

32.643,41 € pour les comptables

24.651,16 € pour les ouvriers

34.392,53 € pour les assistants sociaux

40.360,06 € pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est <= à 60

49.108,69 € pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est > à 60

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

55,66 % en service résidentiel

51,89 % en service d'accueil de jour

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur public

7.950,19 € en service résidentiel <= 60 prises en charge

- 6.382,23 € en service résidentiel > 60 prises en charge
- 5.581,34 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. <= 60 prises en charge
- 4.167,11 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. > 60 prises en charge

Ces montants sont obtenus par la multiplication des coefficients de subventionnement figurant à l'annexe XIII par les barèmes moyens suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de 10 ans :

- 25.835,08 € pour le personnel administratif
- 31.806,67 € pour les comptables
- 24.113,52 € pour les ouvriers
- 34.020,60 € pour les assistants sociaux
- 39.101,99 € pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est <= à 60
- 47.897,39 € pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est > à 60

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

- 55,66 % en service résidentiel
- 51,89 % en service d'accueil de jour

Montant n°3 (représentant une moyenne des charges de personnel éducatif)

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur privé

Selon le type de prises en charge, les coefficients de subventionnement prévu au point a) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de 10 ans :

- 36.032,78 € pour les psychologues, paramédicaux et personnel spécial
- 34.058,16 € pour les éducateurs C11, 2A et chef éduc.
- 25.653,26 € pour les éducateurs C1 EB, C1 3, puéricultrices et assimilés
- 38.474,37 € pour les éducateurs chef de groupe

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

- 59,36 % en service résidentiel
- 51,89 % en service d'accueil de jour

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur public

Selon le type de prises en charge, les coefficients de subventionnement prévu au point a) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de 10 ans :

- 35.660,27 € pour les psychologues, paramédicaux et personnel spécial
- 33.144,45 € pour les éducateurs C11, 2A et chef éduc.
- 25.232,63 € pour les éducateurs C1 2B, C1 3, puéricultrices et assimilés
- 37.557,24 € pour les éducateurs chef de groupe

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

- 51,09 % en service résidentiel
- 43,62 % en service d'accueil de jour

Pour l'ensemble des services

On applique ensuite le coefficient suivant compte tenu des disponibilités budgétaires :

82 % en service résidentiel pour jeunes

100 % en service résidentiel de nuit pour adultes

82 % en service résidentiel pour adultes

100 % en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés

85 % en service d'accueil de jour pour adultes

D'autre part, la répartition implicite de l'encadrement entre les éducateurs de « catégorie I » et de la « catégorie II » prévue par les coefficients du point a) de l'annexe XIV est réajustée annuellement par l'Agence.

Cette répartition rend compte de la moyenne par catégorie d'institutions constatée durant l'année de référence soit :

76,15 %	EDUC. I	/	23,85 %	EDUC. II	en service résidentiel pour adultes
83,29 %	EDUC. I	/	16,71 %	EDUC. II	en service résidentiel de nuit pour adultes
88,15 %	EDUC. I	/	11,85 %	EDUC. II	en service résidentiel pour jeunes
88,95 %	EDUC. I	/	11,05 %	EDUC. II	en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables
84,48 %	EDUC. I	/	15,52 %	EDUC. II	en service d'accueil de jour pour adultes

b) Pour les services résidentiels de transition

Montant n°1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) : 398,80 €

Montant n°2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif et éducatif) :

Les coefficients de subventionnement prévus au point b) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de 10 ans :

34.392,53 € pour les institutions privées ;

34.020,60 € pour les institutions publiques.

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté.

La somme des résultats obtenus est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

55,89 % pour les institutions privées ;

47,62 % pour les institutions publiques.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juin 2012 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 octobre 1997 relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services résidentiels et d'accueil de jour pour personnes handicapées.

Namur, le 28 juin 2012.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances,

Mme E. TILLIEUX